

2023/020
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

13 avril 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 15 Date de la convocation : 06 avril 2023

En exercice..... 15 Date d'affichage : 14 avril 2023

Qui ont pris part à la délibération..... 15

L'an deux mil vingt-deux et le treize avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'auditorium de la Médiathèque, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	x			
Marc DINI	x			
Christine SANTUCCI	x			
Emmanuel DJAKOVIC	x			
François BERGNA	x			
Sylvie CAGINICOLAU	x			
Emilie VALETTE	x			
Serge MEOLA	x			
Patrick DOULIERY	x			
Hélène CASTA	x			
Steve PREVOST			x	Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT			X	Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	x			
Sylvie MATHIEU	x			
Anne-Marie MONTANO	x			

Madame Emilie VALETTE est désigné(e) secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2023/020	Autorisations de programmes et Crédits de Paiement – Budget Principal Maison de Santé Pluriprofessionnelle

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le décret N°97-175 du 20 février 1997,

VU l'instruction codificatrice M14,

CONSIDERANT

- Que les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements de la commune sur le plan financier, en apportant une plus grande transparence et en respectant les règles de l'engagement comptable ;
- Que les crédits de paiement (CP) doivent s'étaler sur la durée des travaux afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget.
- Que les montants des autorisations de programme (AP) et les crédits de paiements (CP) peuvent être actualisés chaque année financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Contre : 0
 Abstention : 3
 Pour : 12

DECIDE

- D'approuver les autorisations de programmes et crédits de paiement tels que présentés ci-dessous :

N° d'opération	Dénomination	Autorisations de programmes						Crédits de paiements		
		Montant total initial	Révision 2023	Nouveau montant	Crédits de paiements antérieurs	Crédits réalisés en 2022	Restes à réaliser 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025
306	Centre médical de 1ère urgence	1 200 000,00 €	45 000,00 €	1 245 000,00 €	42 895,50 €	195 617,15 €		1 000 000,00 €	clôturé	

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération ;
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, PAUL Patricia

